

SÉANCE ordinaire

Le 11 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 avril 2023, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230411.093 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout , appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Octroi de contrat – Embauche temporaire d'un coordonnateur au complexe sportif;
 - PRQ – Habitations des aînés – Versement de la subvention SHQ;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Adoption du règlement numéro V-253-2023 modifiant le règlement numéro V-170-2013 relatif aux nuisances
 - 4.3 Adoption du règlement numéro V-254-2023 modifiant le règlement numéro V-250-2022 ayant pour objet l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la ville de Chandler ;
 - 4.4 Avis de motion - règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-z-001, du plan d'urbanisme numéro 2017-urba-001, du règlement de construction 2017-const-001, du règlement de lotissement 2017-l-001 et du règlement sur les permis et certificats et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-admin-urba-001 de la ville de Chandler ;
 - 4.5 Adoption – Premier projet de règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-z-001, du plan d'urbanisme numéro 2017-urba-001, du règlement de construction 2017-const-001, du règlement de lotissement 2017-l-001 et du règlement sur les permis et certificats et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-admin-urba-001 de la ville de Chandler ;
 - 4.6 Ajout d'une nouvelle signalisation - Interdiction de stationnement - Côté sud de la Rue Sainte-Famille;

- 4.7 Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023 – 23 au 29 avril 2023;
- 4.8 Projet maisonnettes Centre Émilie-Gamelin – Programme d'aide financière complémentaire au programme supplément au loyer ;
- 4.9 Forum « Repensons la mobilité de demain » et Forum des rues sécuritaires et conviviales au Québec –Inscription ;
- 4.10 Autorisation de signature – Protocole d'entente URLSGIM – Prêt d'équipements ;
- 4.11 Acquisition du barrage de la rivière Grand-Pabos (X0003566) : acceptation du bail et engagement ;
- 4.12 Demande de modification de la limite de vitesse permise - Zone scolaire, rue Mgr Ross, quartier Chandler
- 4.13 Dépôt – Certificats de destruction et rapport des items détruits – Idnum technologies ;
- 4.14 Ajout d'une lumière de rue – 34 A, rue Cormier, quartier Pabos Mills ;
- 4.15 Embauche - Inspecteur municipal – Service de l'Urbanisme & Environnement ;
- 4.16 Appui – Projet de murale collective au Centre la Joie de Vivre réalisée en partenariat avec Courant Culturel Rocher-Percé et le Réseau en développement social Rocher-Percé ;
- 4.17 Bâtiments patrimoniaux - Ministère de la culture et des communications - assurances – appui ;
- 4.18 Recommandation de paiement – Les Excavations HL Inc. – Service de déneigement de la saison 2022-2023 – Deuxième et dernier versement ;
- 4.19 Recommandation de paiement – WSP Canada Inc – Phase 2 : Préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport) ;
- 4.20 Recommandation de paiement – Transport LPA Inc. – Sablage du chemin de la pointe Pabos Mills - Projet de quartier Pabos Mills ;
- 4.21 Recommandation de paiements – Projet Dek Hockey ;
- 4.22 Recommandation de paiement – RAYMOND HAMILTON – Transport de neige 2022-2023 ;
- 4.23 Recommandation de paiement – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – Honoraires pour services professionnels ;
- 4.24 Mandat - Morency Société d'avocats ;
- 4.25 Service de Sécurité Incendie – Rapport d'activités 2022 ;
- 4.26 Avis de motion - Règlement relatif à la démolition d'immeubles ;
- 4.27 Adoption – Premier projet de règlement numéro V-255-2023 relatif à la démolition d'immeubles ;
- 4.28 Recommandation de paiement – MR Son – Projet de quartier Newport ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.094 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et des séances extraordinaires du 13, 14 et 22 mars 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.095 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde

les montants suivants:

• Demande de commandite –Tournoi Dek Hockey Newport 11 au 14 mai 2023;	500 \$
• Demande commandite – Comité des loisirs de la Villa Pabos – Activités estivales ;	300 \$
• Demande commandite – CPA Rocher-Percé – Formation d’entraîneur patinage + ;	150 \$
• Demande de financement- Coupe Chrysler de hockey féminin – Montréal ;	200 \$
• Demande de partenariat – Gala Pulsar – 2 juin 2023 ;	300 \$
• Gala des finissants et des méritants –Formation professionnelle / Éducation aux adultes – 25 mai 2023;	300 \$
• Cérémonie de remise de diplômes – Polyvalente Mgr Sévigny et Evergreen High School – 17 juin 2023	900 \$
• Demande de commandite - Coupe provinciale Chevrolet – Rigaud ;	200 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

230411.096 OCTROI DE CONTRAT – EMPLOI TEMPORAIRE D’UN COORDONNATEUR AU COMPLEXE SPORTIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise l’octroi d’un contrat pour l’embauche temporaire d’un coordonnateur au complexe sportif, monsieur Jean Bélanger, à raison de 30 heures par semaine à un taux horaire de 45 \$. Monsieur Bélanger ne bénéficiera pas d’avantages sociaux lors de la durée de son contrat.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

230411.097 PRQ – HABITATIONS DES AÎNÉS – VERSEMENT DE LA SUBVENTION SHQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise la directrice du service des finances à verser la somme de 190 764 \$ à l’organisme Les Habitations des aînés de Chandler.

Ce montant correspond à la contribution de la Société d’habitation du Québec (SHQ) et sera remboursable à la Ville de Chandler par ladite SHQ au plus tard le 15 mai 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

230411.098 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d’approuver les comptes à payer du mois de mars 2023 représentant une somme de 370 396.49 \$ pour le journal des

achats et une somme de 95 934.61 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.099 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-253-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-170-2013 RELATIF AUX NUISANCES

CONSIDÉRANT le conseil municipal désire modifier le règlement numéro V-170-2013 pour y inclure des articles en lien avec le nourrissage d'oiseaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et résolu unanimement que le règlement numéro V-253-2023 qui modifie le règlement numéro V-173-2013 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.100 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-254-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-250-2022 AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHANDLER

ATTENDU que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige l'installation de compteurs d'eau dans le but de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation résidentielle aux fins de bilan ;

ATTENDU que le conseil municipal désire encourager les propriétaires d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels à adopter des mesures d'économie et une saine gestion de l'eau potable dans leur établissement;

ATTENDU que certaines modifications doivent être apportées au règlement numéro V-250-2022 ;

ATTENDU qu'un un avis de motion a dûment été présenté par le conseiller Raynald Leblanc lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil adopte le règlement V-254-2023 ayant pour objet de modifier le règlement V-250-2022 concernant l'installation de compteurs d'eau

sur le territoire de la ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.101 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001, DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001, DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2017-CONST-001, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2017-L-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, qu'il y aura adoption d'un règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-z-001, du plan d'urbanisme numéro 2017-urba-001, du règlement de construction 2017-const-001, du règlement de lotissement 2017-l-001 et du règlement sur les permis et certificats et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-admin-urba-001 de la ville de Chandler

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.102 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001, DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001, DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2017-CONST-001, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2017-L-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au plan d'urbanisme, au règlement de zonage, au règlement de lotissement, au règlement de construction et au règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'il a également lieu d'assurer la conformité avec le règlement numéro 339-2022 modifiant le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé « Schéma d'aménagement et de développement révisé du Rocher-Percé » ;

- CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001, le Plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001, le Règlement de construction 2017-CONST-001, le Règlement de lotissement 2017-L-001 et le Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la Ville de Chandler doivent être modifiés ;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;
- CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;
- CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout à la séance ordinaire du 11 avril 2023 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « règlement omnibus modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001, du Plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001, du Règlement de lotissement 2017-L-001, du Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 et du Règlement de construction 2017-CONST-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.103 AJOUT D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION - INTERDICTION DE STATIONNEMENT - CÔTÉ SUD DE LA RUE SAINTE-FAMILLE

CONSIDÉRANT que lors de la tenue d'activités au Centre sportif Clément-Tremblay, les automobilistes stationnent leur voiture des deux côtés de la rue Ste-Famille et que cela peut nuire au passage des véhicules d'urgences;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce Conseil recommande une interdiction de stationnement, du côté sud de la rue Ste-Famille, entre les intersections avenue Hôtel-de-ville et avenue Bourg et ce, selon les modalités du règlement V-164-2013 relatif au stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.104 APPUI - SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE

TISSUS 2023 – 23 AU 29 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023 à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population au don d'organes et de tissus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu ce qui suit :

D'appuyer Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et d'informer Transplant Québec que la Ville déploiera des efforts nécessaires pour participer activement aux activités particulières durant la semaine du 23 au 29 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.105 PROJET MAISONNETTES CENTRE ÉMILIE-GAMELIN – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil accepte que la Ville de Chandler participe au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de 6 unités pour personnes ayant des difficultés à vivre en colocation ou en communauté et agrandissement pour locaux d'un centre d'activités, quartier Chandler, déposé par le Centre Émilie-Gamelin.

La Ville de Chandler s'engage dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.106 FORUM « REPENSONS LA MOBILITÉ DE DEMAIN » ET FORUM DES RUES SÉCURITAIRES ET CONVIVIALES AU QUÉBEC - INSCRIPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise l'inscription et la participation de monsieur Pierre-Luc Arsenault, conseiller, aux forums suivants :

- Forum des rues sécuritaires et conviviales au Québec, en virtuel, le 19 avril 2023 ;

- Forum « Repensons la mobilité de demain » qui se tiendra à Carleton-sur-Mer le 1er et 2 juin 2023 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.107 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE URLSGIM – PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'autoriser monsieur Glenn Clément, directeur du Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme, à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, le protocole d'entente intervenu avec l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie Îles-de-la-Madeleine relativement au prêt d'équipements pour les organismes et écoles (patins et casques protecteurs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.108 ACQUISITION DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE GRAND-PABOS (X0003566) : ACCEPTATION DU BAIL ET ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que par acte reçu le 12 décembre 2014 devant Me Claude Grenier, notaire et publié en registre foncier de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 21 250 760, la Société de développement économique et industriel de Chandler vendait à la Ville de Chandler les lots 4 293 258 et 4 293 647, avec bâtisses dessus érigées, comprenant notamment le barrage portant le numéro X0003566 au Répertoire des barrages, la canalisation, les aménagements et les infrastructures installées sur ces immeubles;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville de Chandler régularise l'occupation exercée par ses ouvrages sur le domaine hydrique de l'État ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis que le bail # 7677-1 soit transféré à la Ville de Chandler et maintenu en vigueur jusqu'à ce que les ouvrages fassent l'objet d'un nouveau bail conformément au cadre réglementaire adopté en vertu de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, c. R-13) ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville de Chandler s'engage à prendre en charge les conditions et obligations prévues au bail # 7677-1 du 9 juin 1976 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et RÉSOLU :

- d'accepter la cession des droits et obligations rattachés au bail

7677-1 concernant le barrage (X0003566) situé sur la rivière Grand-Pabos ;

- de s'engager à signer un nouveau bail avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, selon les modalités et aux conditions prévues au règlement à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.109 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE PERMISE - ZONE SCOLAIRE, RUE MGR ROSS, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT la demande déposée par la présidente du conseil d'établissement de la Polyvalente Mgr Sévigny pour diminuer la limite de vitesse permise à l'intérieur de la zone scolaire située sur la rue Mgr Ross, quartier Chandler;

CONSIDÉRANT que ce conseil veut prendre les actions nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et des utilisateurs de la polyvalente Mgr Sévigny;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et résolu à l'unanimité ce que ce conseil autorise la diminution de la limite de vitesse permise de la zone scolaire située sur la rue Mgr Ross Ouest, à 30 km/h.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à installer les panneaux indiquant la nouvelle limite de vitesse permise de la zone ciblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.110 DÉPÔT – CERTIFICATS DE DESTRUCTION ET RAPPORT DES ITEMS DÉTRUITS – IDNUM TECHNOLOGIES

Ce conseil prend acte de dépôt des certificats de destruction et rapport des items détruits suite à la numérisation des plans et permis des archives de la Ville de Chandler par IDnum Technologies.

230411.111 AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE – 34 A, RUE CORMIER, QUARTIER PABOS MILLS ET RONDPOINT RUE BLAIS, QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil mandate la directrice du service de l'urbanisme à effectuer les démarches requises et nécessaires pour l'installation d'une lumière de rue au : 34-A, rue Cormier, quartier

Pabos Mills et au rondpoint rue Blais, quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.112 EMBAUCHE - INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE DE L'URBANISME & ENVIRONNEMENT

REPORTÉ.

230411.113 APPUI – PROJET DE MURALE COLLECTIVE AU CENTRE LA JOIE DE VIVRE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC COURANT CULTUREL ROCHER-PERCÉ ET LE RÉSEAU EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement du **Centre La joie de vivre**, de **Courant Culturel Rocher-Percé** et du **Réseau en développement social Rocher-Percé** à l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les citoyennes et citoyens de Pabos et de St-François pour la création d'une murale collective qui favorisera l'entraide et la solidarité, qui renforcera les liens qui les unissent et qui participera à revitaliser le quartier;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'organisme **Le Centre la Joie de Vivre**, dont le siège social se situe au 440 boulevard Pabos, Chandler, à offrir du soutien et des activités aux personnes en situation de handicap physique et intellectuel du territoire de la Ville de Chandler et de l'ensemble de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner et de célébrer le 45^e anniversaire d'existence de cet organisme et de son rôle dans la communauté;

CONSIDÉRANT l'appui et l'implication du conseiller municipal du quartier de Pabos, Pierre-Luc Arsenault, dans les projets *Voisins solidaires* et *Accès-culture pop up!*;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil appui **le projet de murale participative au Centre la Joie de Vivre réalisée en partenariat avec Courant Culturel Rocher-Percé et le Réseau en développement social Rocher-Percé.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.114 BÂTIMENTS PATRIMONIAUX - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - ASSURANCES – APPUI

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs

CONSIDÉRANT que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur les plans légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT que l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Chandler demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Ville de Chandler demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette

résolution;

QUE la Ville de Chandler transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.115 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LES EXCAVATIONS HL INC. – SERVICE DE DÉNEIGEMENT DE LA SAISON 2022-2023 – DEUXIÈME ET DERNIER VERSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 1121, au montant de 919.80 \$, toutes taxes incluses, à LES EXCAVATIONS HL INC. , pour des services de déneigement de la saison 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.116 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – WSP CANADA INC – PHASE 2 : PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 À CHANDLER (PABOS MILLS ET NEWPORT)

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 1193280 de WSP CANADA INC. au montant total de 868,64 \$, toutes taxes comprises, pour les travaux réalisés dans le cadre de la phase 2 : Préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport).

Il est également résolu que le montant de cette facture soit remboursable à 100 % par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.117 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TRANSPORT LPA INC. – SABLAGE DU CHEMIN DE LA POINTE PABOS MILLS - PROJET DE QUARTIER PABOS MILLS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement

résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 23-13, au montant de 1 552.16 \$, toutes taxes incluses, à TRANSPORT LPA INC., pour des travaux de déneigement et de sablage.

Il est également résolu qu'un montant de 250 \$ soit prélevé du budget prévu pour les projets du quartier Pabos Mills pour payer les frais associés au sablage du Chemin de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.118 RECOMMANDATION DE PAIEMENTS – PROJET DEK HOCKEY

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous :

COMMERCE	NO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	380744	156,28 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	380567	139,21 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	380765	29,88 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	380778	12,52 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	381026	52,64 \$
Soudure CMG	10757	119,34 \$
Nadeau matériaux de construction	1139450	73,56 \$
Nadeau matériaux de construction	1139589	429,92 \$
Nadeau matériaux de construction	1139682	528,17 \$
Nadeau matériaux de construction	1140082	195,52 \$
Nadeau matériaux de construction	1140652	31,01 \$
Nadeau matériaux de construction	1140935	197,75 \$
Nadeau matériaux de construction	1141207	1 264,73 \$
Nadeau matériaux de construction	1141213	632,36 \$
Nadeau matériaux de construction	1141209	96,76 \$
Nadeau matériaux de construction	1141697	116,24 \$
Nadeau matériaux de construction	1141844	21,47 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	381244	432,51 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	3811095	470,34 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	381100	137,30 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc	381702	29,64 \$
	TOTAL	5 167,75 \$

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt numéro V-225-2019 concernant la construction d'une surface de dek hockey, aréna Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.119 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – RAYMOND HAMILTON – TRANSPORT DE NEIGE 2022-2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture

numéro 233, au montant de 10 210.13 \$, toutes taxes incluses, à Raymond Hamilton, pour le transport de neige pour la période 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.120 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – HONORAIRE POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS, pour services professionnels rendus dans différents dossiers :

NUMÉRO DE FACTURE	NUMÉRO DE DOSSIER	MONTANT (TTC)
209577	766002	143,72 \$
211513	766002	215,58 \$
209578	766017	1 681,51 \$
211512	766017	8 988,17 \$
213619	766017	1 747,36 \$
213620	766020	298,53 \$
	TOTAL	13 074.87 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.121 MANDAT - MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – GRIEFS DÉPOSÉS PAR LE SYNDICAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier à octroyer un mandat à Morency Société d'avocats pour représenter la Ville dans le cadre des griefs déposés par le syndicat des employés municipaux de la Ville de Chandler (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.122 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu par le conseil d'approuver le rapport d'activités du Service de sécurité incendie de la ville de Chandler pour l'année 2022 rédigé dans le cadre du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.123 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, qu'il y aura adoption d'un premier projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.124 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V-255-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile notamment pour la protection du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que le premier projet de règlement numéro V-255-2023 relatif à la démolition d'immeubles soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.125 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MR SON – PROJET DE QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 2343, au montant de 2 808,79 \$, toutes taxes incluses, à MR SON, pour l'achat et l'installation de deux haut-parleurs amplifiés pour le projet de dek hockey, quartier Newport.

Il est également résolu que ce paiement soit prélevé du budget prévu pour les projets du quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230411.126 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 20 h 09.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier